

ATTESTATION DE NON-CHANGEMENT DE SITUATION POUR LES ASSOCIATIONS

Document valable pour l'année 2023

Je soussigné :

Agissant en qualité de :

de l'association :

Certifie qu'il n'y a pas de changement concernant (case à cocher) le(s) :

- Récépissé de déclaration en Préfecture
- Numéro SIREN/SIRET
- Statuts de notre association (datés et signés)
- Relevé d'identité bancaire (à la demande de financement)

L'association certifie souscrire au Contrat d'Engagement Républicain et respecter son contenu, en application du décret du 31 décembre 2021 approuvant le Contrat d'Engagement Républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat. Tout manquement observé à ce titre est de nature à justifier un retrait de tout ou partie de la subvention accordée.

En cas de modification de l'une des pièces ci-dessus, merci de joindre les justificatifs à votre demande de financement REAAP 2023.

Fait à

le

Signature et cachet :

